

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 5 mai 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-49**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 5 mai 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 avril 2025.

Point de l'ordre du jour :

9.1. Motion

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu la motion proposée par la liste « L'Université Ensemble »,

Exposé de la décision :

A la demande de la liste « L'Université Ensemble », il est proposé au conseil d'administration de voter une motion relative au dépaysement de la Section disciplinaire qui sera amenée à statuer sur les faits de bizutage et de violences sexistes et sexuelles relevés dans le rapport de l'IGESR.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la motion jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 32
Membres présents : 25	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 7	Votes exprimés : 32
Total des membres présents et représentés : 32	Majorité requise : 17
	Pour : 32
	Contre : 0

Pièce jointe :

- motion.

Fait à Tours,

Proposition de motion au conseil d'administration du 5 mai 2025
Motion votée à l'unanimité par le conseil académique du 22 avril 2025

Lors du congrès du 28 mars 2025 dernier, le président de l'université de Tours a tenu à faire un long point d'information sur les bizutages et violences sexistes et sexuelles commises lors de soirées étudiantes de la Faculté de Médecine. Il est également revenu sur le plan d'actions mis en place par l'université de Tours, un plan ambitieux préparé suite à la remise du rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR).

Suite aux interventions et demandes d'élus des listes *l'Université Ensemble* et *Autrement* pour que la procédure disciplinaire lancée soit dépaycée, le président de l'université de Tours a indiqué qu'il souhaitait lui-même que cette procédure soit dépaycée, malgré la complexité qu'un tel dépaycement peut représenter.

Dans ce contexte et en soutien au président de l'université, le conseil d'administration de l'université de Tours demande officiellement à Mme Elisabeth Borne, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de permettre le dépaycement de la section disciplinaire saisie à l'encontre des 20 étudiant·es de médecine pour des faits de bizutage et de violences sexistes et sexuelles.

Au vu de la gravité et de l'ampleur des faits et témoignages, le conseil d'administration considère en effet que seule une procédure extérieure à l'établissement est à même d'œuvrer de manière strictement indépendante et impartiale.